

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
0413313915

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 6ème répartition 2019,
2) Soutien aux Médias Associatifs - Fonctionnement - 5ème répartition 2019,
3) Soutien de la Vie Associative - Investissement - 4ème répartition 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport soumet à votre approbation les demandes de subventions formulées par diverses associations, au titre de l'année 2019.

Ces demandes figurent dans les tableaux annexés au présent rapport.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 225 050 € en fonctionnement pour les associations du soutien à la vie associative,
- 2) 18 000 € en fonctionnement pour les associations des médias associatifs,
- 3) 26 000 € en investissement - biens immobiliers,
- 4) 65 300 € en investissement - biens mobiliers.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

